

Nature de l'acte : 1-4

DÉC-2022/105 - Classement des offres et attribution des marchés d'acquisition et de livraison de matériels informatiques pour les services de la Ville – lots 1 / 2 / 3

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20221219-22_05103-AU
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité de renouveler le parc informatique et de doter les agents de matériels plus performants et adaptés à leurs besoins dans le cadre de leurs missions,
- Considérant qu'une procédure adaptée allotie a été lancée pour l'acquisition et la livraison de matériels informatiques pour les services de la Ville
- Considérant qu'une procédure de marché public a été engagée à cet effet, à laquelle 3 entreprises ont répondu tous lots confondus,
- Vu le rapport d'analyse des offres finales établi le 16 décembre 2022,

DÉCIDE :

Article 1 : De classer les offres déposées dans le cadre du marché relatif à l'acquisition et à la livraison de matériels informatiques pour les services de la Ville dans l'ordre suivant :

Lot 1 : Ordinateurs portables et stations d'accueil

- 1 – AIDEC INFORMATIQUE
- 2 – OMB BUREAUTIQUE

Lot 2 : Ordinateurs tours fixes et écrans

- 1 – AIDEC INFORMATIQUE
- 2 – OMB BUREAUTIQUE

Lot 3 : Petits matériels et accessoires informatiques

- 1 – OMB BUREAUTIQUE
- 2 – AIDEC INFORMATIQUE

Article 2 : Que ces marchés sont attribués comme suit :

Lot n°1 : Ordinateurs portables et stations d'accueil

AIDEC INFORMATIQUE à Villers-Bocage (14310) pour un montant minimum annuel de 50 000 euros HT (soit 60 000€ TTC) – sans montant minimum annuel.

Lot n°2 : Ordinateurs tours fixes et écrans

AIDEC INFORMATIQUE à Villers-Bocage (14310) pour un montant minimum annuel de 35 000 euros HT (soit 48 000€ TTC) – sans montant minimum annuel

Lot 3 : Petits matériels et accessoires informatiques

OMB BUREAUTIQUE à Hérouville-Saint-Clair (14200) pour un montant minimum annuel de 15 000 euros HT (soit 18 000€ TTC) – sans montant minimum annuel.

Article 3 : Les offres de la société KOESIO sont éliminées au motif que celles-ci sont irrégulières au regard caractéristiques techniques requises.

Article 4 : Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 5 : D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 19 décembre 2022

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE